

Adresses mail :

[association.eparcheauteuil78@gmail.com](mailto:association.eparcheauteuil78@gmail.com)  
[jean-jacques.aubert@wanadoo.fr](mailto:jean-jacques.aubert@wanadoo.fr)

*Gazette N°18*  
*mars 2020*



## *Notre assemblée générale*

Se déroulera le **vendredi 3 avril à 20h30** dans la salle d'étude de l'école SULLY.

**Nous vous invitons à venir nombreux afin de débattre des thèmes qui vous intéressent.**

## *Propositions citoyennes*

**A nos futurs élus pour un développement durable**

Dimanche 15 mars 2020 se déroulera le premier tour des élections municipales. A ce jour nous ne connaissons qu'une seule liste "Auteuil ensemble pour demain". Aux candidats de cette liste et aux éventuels autres candidats, nous faisons quelques propositions auxquelles il nous agréerait qu'ils donnent suite.

La liste "Auteuil ensemble pour demain" déclare vouloir être "une équipe municipale à l'écoute des Auteuillois".

Alors ÉPARCHE demande :

- **que la parole au public soit réinstaurée à la fin de chaque séance du conseil municipal.**
- **que nos propositions soient analysées, débattues et reçoivent une réponse.**

Plusieurs candidats de cette liste se déclarent soucieux de notre environnement et de notre cadre de vie, à cela nous ne pouvons qu'applaudir, mais encore faut-il que les promesses se traduisent par des actes concrets.

Quelle est leur position sur les actions que mène notre Association ÉPARCHE créée depuis 1994 ?

En effet, depuis des années notre Association se bat pour préserver le cadre de vie de notre village et protéger notre environnement notamment en préservant les terres agricoles et en luttant contre le mitage, les décharges sauvages, l'artificialisation, et les constructions illégales.

Nous souhaiterions que nos actions obtiennent l'appui des élus qui normalement devraient être les premiers garants de cette volonté de protéger notre environnement en faisant simplement respecter les lois, le PLU, le Code de l'Environnement, le Code Rural, le Code de l'Urbanisme.

En partenariat avec les agriculteurs qui tous les jours façonnent notre environnement, nous souhaiterions également agir avec le concours de tous les Auteuillois pour la création de circuits courts et la mise en œuvre de productions agricoles respectueuses de la nature, de la faune et de la flore.

Afin de permettre une continuité écologique, nous suggérons :

⇒ **la replantation de haies**, véritables couloirs favorisant la biodiversité et également la diminution des fauchages.

Ces haies permettront également d'éviter les ruissellements et permettront, à terme, de créer des voies douces et vertes. A ce titre la commune pourrait mettre en place une opération « **un habitant = un arbre** »

⇒ **que tous les rus soient protégés** par une bande de terre de 5 m de part et d'autre.

⇒ **que la restauration collective utilise des produits de saison et de proximité**

⇒ **La diminution des produits phytosanitaires**, alors que leur utilisation continue à progresser ; pourtant **des méthodes alternatives existent**, qui permettent de réduire l'utilisation de ces produits nuisibles à la flore, faune et à l'espèce humaine.

⇒ **que nos agriculteurs s'orientent vers l'agroécologie** en s'appuyant sur les recherches faites dans ce domaine par le CNRS et l'INRA. En compilant des centaines d'études, des chercheurs de l'INRA ont découvert que l'agriculture biologique est plus efficace que l'agriculture aux pesticides pour limiter l'impact des ravageurs.

Ces évolutions positives doivent faire l'objet d'un consensus avec les agriculteurs et surtout d'un accompagnement à la transition. L'engagement de chacun, Auteuillois et agriculteurs, permettra ainsi de retrouver un équilibre entre production et environnement. Donc

**Nous proposons la mise en place d'un "comité de coordination au sein de la commune"**

**Sobriété, efficacité énergétique des bâtiments publics et privés**

En 2017, la consommation d'énergie du patrimoine des communes et de leurs groupements s'est élevée à 39,7 TWh (75% pour le bâtiment, 11% pour l'éclairage public, 8% pour la gestion des déchets et de l'eau et 6% pour les carburants). Des aides existent, en particulier les aides nationales de l'Anah financées par l'état et les aides locales du ressort des collectivités. Ces dépenses d'énergie se retrouvent dans nos impôts locaux.

Pour obtenir ces aides, nous suggérons :

- ⇒ que notre communauté de communes Cœur d'Yvelines mette en place un service dédié aux réductions de consommation d'énergie
- ⇒ pour notre commune, la mise en place d'une commission chargée d'analyser et de mettre en place des solutions pour réduire l'impact de la commune. Un audit de l'ADEME peut être demandé.
- ⇒ que la commune aide les particuliers dans cette démarche.
- ⇒ que l'éclairage public soit coupé une partie de la nuit (22h00/6h00)
- ⇒ que les bâtiments soient équipés de panneaux solaires et de dispositifs de récupération d'eau de pluie

### Nos déchets

Nos productions de déchets envahissent et polluent notre environnement par leur collecte et leur traitement.

Nous souhaitons :

- ⇒ le bannissement de tous les objets à usage unique
- ⇒ une mise à disposition d'un local recevant des producteurs locaux (AMAP), achats groupés, pour favoriser les circuits courts, sans conditionnement.
- ⇒ favoriser le compostage domestique, solution de compostage collectif partagé communal (diminution des coûts de collecte)
- ⇒ que la commune utilise réellement ses pouvoirs de police contre les dépôts sauvages
- ⇒ que la commune encourage les initiatives pour le troc, la réparation (local de réparation, d'échange de matériel)

**Sur tous ces sujets, nous aimerions des réponses**

## *La Beauve de Marcq : que font les administrations ?*

Suite à notre action en justice, nos associations ont gagné ce procès en cassation et obtenu la démolition des bâtiments construits illégalement, l'obligation de remettre la parcelle dans son état d'origine et, en tant que partie civile, des dommages et intérêts d'un montant d'environ 5 000 €. Nous venons d'en obtenir le paiement par voie d'huissier. Rappelons que cette affaire aura coûté aux associations près de 9 000 €.

**Mais la remise de la parcelle à l'état d'origine n'est toujours pas faite.** Nous avons transmis une demande de rendez-vous au Préfet des Yvelines le 15 janvier et pour l'instant nous n'avons pas de réponse.

## *Détournement et mitage des terres agricoles*

Notre commune, comme beaucoup d'autres, est victime de dépôts sauvages sur des parcelles classées agricoles ou naturelles. Les associations engagent des actions en justice pour défendre ces surfaces et jusqu'à présent nos actions sont couronnées de succès (Beauve de Marcq, Jouars-Pontchartrain, Maule).

En ce qui concerne Auteuil-le-Roi nous sommes engagés sur les infractions suivantes :

- **Parcelle des Bergeries** (au nord de la commune) L'audience a enfin eu lieu le 6 janvier.

Le jugement du tribunal correctionnel a jugé le contrevenant (absent à cette audience) coupable d'enfouissement de déchets de construction sur une terre agricole et le condamne :

- au titre de l'action publique à 10 000€ dont 8 000€ de sursis, à la remise en état dans un délai de quatre mois avec astreinte de 400€ par jour de retard

- au titre de l'action civile des associations à 450 € pour le préjudice moral et à 3 000 € au titre de l'article 475-1

- **Parcelles ZB34 et 36** (à l'Est de la commune), après un dépôt de plainte contre « X » en 2018 pour abattage illégal d'arbres en zone EBC (Espace Boisé Classé) et dépôt de gravas inertes et non inertes, nous nous sommes constitués partie civile en juillet 2019 afin qu'un juge d'instruction soit nommé. Nous attendons la date de la première audience.

- **Parcelle rue des graviers**, depuis 2015 nous avons alerté la mairie afin que celle-ci remplisse son rôle et engage auprès des contrevenants des actions de police. La commune a enfin engagé des actions en se portant acquéreur de cette parcelle afin d'en assurer le nettoyage et la clôture. Espérons qu'en 2020 cette parcelle soit débarrassée de ces déchets.

- **sablère et dépôts de terre** : Début janvier nous nous sommes aperçus qu'une personne avait prélevé du sable dans l'ancienne carrière située en zone NE (site naturel protégé) et que des dépôts de terre avaient été amenés près de la chapelle de St Sanctin.

**Nous avons interpellé la mairie. En cas de non réponse, nous agirons en justice.**

**A la veille des élections municipales et donc de la constitution d'un nouveau conseil municipal, nous rappelons qu'EPARCHE a toujours à cœur d'œuvrer pour préserver l'environnement au sein de notre commune. Nous souhaitons que nos actions puissent se faire dans le cadre d'un dialogue constructif pour le bien de tous.**

**Nous espérons que la nouvelle équipe agira dans cet esprit et nous fera oublier le mépris et les refus systématiques que nous subissons actuellement alors que notre unique objectif est «la protection de notre cadre de vie, de notre habitat et de notre environnement »**

**SI VOUS ETES SOUCIEUX DE VOTRE CADRE DE VIE, VENEZ NOMBREUX NOUS REJOINDRE**